

# Les nouveaux défis du KYC : répondre aux besoins du risk assessment, appréhender la complexité des relations d'affaires

## Taulant Avdija,

Associé, Responsable Regulatory & Compliance Suisse romande, BDO SA, Genève

## Chloé Balconi,

Assistant Manager, Regulatory & Compliance, Financial Services, KPMG Suisse, Genève

## Marina Ikononidi,

LL.M. Université de Fribourg, Regulatory & Compliance Independent Advisor

## Le risk assessment est un des buts du KYC : il doit guider le KYC dans la collecte des informations à l'onboarding et pour le client existant (revues)

### 14.00 La FINMA attend que les RM effectuent le risk assessment : une méthodologie d'identification du risque de crime financier

- Relation entre KYC et Risk assessment : le risk assessment est l'un des buts du KYC, il guide le KYC dans le type d'informations à collecter pour déterminer à quels risques le client est associé
- Quelles informations collecter pour évaluer l'existence de quels risques avant l'onboarding :
  - Overview of the process
  - Required documentation
  - Initial checks and verifications
  - Risk assessment questions
- Revues des types de risque : Risk Level - Country / Commercial Strategy, PEP (Politically Exposed Person) Check, International sanctions, Criminal Proceedings / Negative News, Risk Country : assessing residency?/nationality ? High-Risk Professional Activity
- Quelle méthode, quelles ressources, quels enjeux du risk assessment pour le client existant :
  - KYC verification
  - Compliance with commercial strategy
  - Monitoring of existing accounts
  - Découverte de nouveaux risques

#### Marina Ikononidi

## Comment appréhender les nouveaux objets du KYC : groupes de relations d'affaires, contreparties, fournisseurs de structures, business partners...?

### 14.40 Quelles sont les nouvelles figures qui gravitent autour du client / de l'ADE qu'il faut analyser, documenter dans le KYC et screener ?

- Panorama des nouveaux sujets/objets du KYC: « nexus » familial, related parties, business partner, wealth generators, remitting party / funding party, contreparties, advisor...
- Pourquoi faut-il les connaître et les documenter ?
- Certains peuvent-ils exercer un contrôle de fait et entrer dans la définition d'ADE ?
- Que faut-il savoir sur eux et notamment sur leurs liens avec le client / l'ADE ?
- Faut-il élucider /clarifier la nature de leurs liens avec l'ADE / le cocontractant et la nature de leur pouvoir sur le compte ? Comment surmonter la difficulté de distinguer entre influence, pouvoir économique, liens d'amitié, liens d'intérêt...

#### Taulant Avdija

15.20 Pause-café

### 15.40 La nouvelle frontière des réseaux / groupes de relations d'affaires : méthodologie et enjeux

- Comment regrouper les relations ?
- Que cherche-t-on : un ADE dissimulé ? Des indices de crime ? Des indices de blanchiment d'un crime ? Etudes de cas

#### Chloé Balconi

### 16.20 Quelles sont les obligations de clarification de l'arrière-plan des structures mises en place par des tierces parties (service providers) ?

- Faut-il (et comment) investiguer les service providers (fiduciaires, trust companies, conseillers fiscaux...)?

#### Taulant Avdija

17.00 Fin de la conférence

## Les nouveaux défis du KYC : répondre aux besoins du risk assessment, appréhender la complexité des relations d'affaires

### Informations pratiques

#### Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11  
 par fax: +41 (0)22 849 01 10  
 par e-mail: info@academyfinance.ch  
 par courrier: Academy & Finance SA,  
 3 rue Neuve-du-Molard  
 CH-1204 Genève  
 www.academyfinance.ch

#### Lieu de la conférence

Hôtel Président  
 47 quai Wilson, Genève

#### Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 7 octobre après-midi.

#### Prix

560 CHF (+ TVA 8.1%)  
 Inscriptions supplémentaires de la même société: -50%

#### Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

#### Annulation

Les annulations reçues avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 1<sup>er</sup> octobre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

### Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Les nouveaux défis du KYC" à Genève le mardi 8 octobre 2024.

Je participerai :  en présentiel  online (Zoom)

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

#### 1<sup>ER</sup> INSCRIT

Prénom et nom .....

Fonction.....

E-mail.....

#### 2<sup>ÈME</sup> INSCRIT (-50%)

Prénom et nom .....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél ..... Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire  Mastercard  VISA

N° de carte: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Date .....

Signature .....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.